1% POUR LES ENFANTS

Pour les entreprises · octobre 2026

Un de vos produits, 1 % de ses ventes, pour les enfants

Chaque année, 1 % des ventes de ce produit part pour les enfants, par l'association vérifiée que vous choisissez.

Les enfants et les jeunes, notre ressource la plus précieuse

Il y a des raisons morales, macroéconomiques et démographiques d'investir dans les enfants.

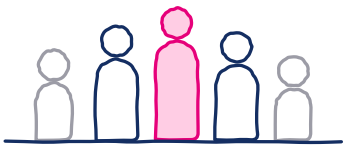

Les citoyens de demain

Ce qu'un enfant reçoit aujourd'hui, la société le retrouve demain.

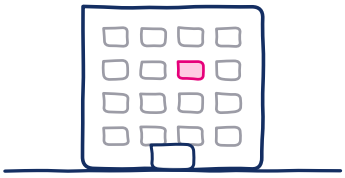

Vos salariés de demain

Les enfants d'aujourd'hui sont les équipes que vous recruterez.

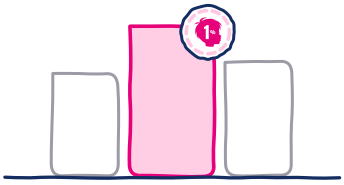

Vos clients de demain

Ce sont aussi eux qui choisiront vos produits.

Ce que coûte votre 1 %

Après la réduction d'impôt de 60 %, il vous coûte 40 % de ce que vous versez.

Versement 1 % sur 40 000 € de ventes du produit	**400 €**
Réduction d'impôt de 60 %[1] avec le reçu fiscal	**– 240 €**
Ce que le versement vous coûte	**160 €**

90 centimes sur chaque euro versé vont à l'association choisie ou au Fonds général. **10 centimes** au fonds, une part que nous voulons réduire avec le temps.

[1] Pour les entreprises soumises à un régime réel d'imposition, le don initial et le Versement 1 % ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % (article 238 bis du Code général des impôts), dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, ou 20 000 € si ce plafond est plus avantageux.

Du premier jour au premier reçu

Quatre moments, sur un an, pour un produit engagé.

Jour 1

Le produit et l'association

Vous choisissez le produit et l'association qu'il soutient, ou le Fonds général, partagé entre toutes les associations partenaires. Puis vous faites le don initial.

LP **Les Petits Pas**
Protection de l'enfance

FG **Fonds général**
Partagé entre toutes

Chaque année

Vous déclarez, vous versez

Vous déclarez ce que le produit a vendu dans l'année et vous versez 1 %* : c'est le Versement 1 %.

Déclaration 2026	Confiture de fraises
Ventes du produit	40 000 €
Versement 1 %	**400 €**

À chaque versement

Un reçu fiscal

Vous recevez un reçu fiscal par e-mail. Il ouvre droit à la réduction d'impôt de l'article 238 bis du CGI.

Reçu fiscal	art. 238 bis du CGI
Don	400 €
Réduction d'impôt	**240 €**

Ensuite

Le rapport de l'association

Le rapport de l'association arrive dans votre espace dès qu'elle le dépose.

Rapport annuel 2026	Les Petits Pas
Votre reversement	**360 €**

* ou le minimum annuel selon la taille de votre entreprise, ci-dessous.

Le don initial, selon la taille de votre entreprise[2]

Micro-entreprise	Petite	Moyenne	Intermédiaire	Grande
moins de 10 salariés	10 à 49	50 à 249	250 à 4 999	5 000 et plus
100 €	**250 €**	**600 €**	**1 500 €**	**4 500 €**

Le don initial couvre votre premier produit ; chaque produit ajouté appelle un don du même montant. Chaque année, vous versez 1 % des ventes de chaque produit, au moins le montant de votre taille. La première année, le don initial tient lieu de ce minimum pour le premier produit.

[2] Montants en vigueur en octobre 2026 ; votre calcul à partir du SIRET sur 1pourcentpourlesenfants.org/don-initial. Les associations, produits et montants de cette double page sont des exemples.

Votre produit fait connaître le fonds

En portant le logo 1 % pour les Enfants, votre produit crée de la visibilité pour le fonds de dotation, et donc pour les enfants qu'il soutient.

Votre page et vos produits figurent dans l'annuaire des entreprises engagées, à égalité, quel que soit le montant. Vous pouvez aussi rester mécène anonyme.



Vos équipes peuvent s'y joindre

Vos salariés qui le souhaitent deviennent ambassadeurs et ambassadrices du fonds. Ils le présentent aux entreprises qu'ils connaissent, avec leur carte et leur lien, à leur rythme.

Ils peuvent aussi rejoindre un groupe de leur ville.



Et si votre produit donnait 1 % aux enfants ?

1pourcentpourlesenfants.org/inscription

Une question avant de vous engager ? Écrivez à Stephen Lurie, directeur : **action@1pourcentpourlesenfants.org**

Engager un produit

1 % pour les Enfants, fonds de dotation reconnu d'intérêt général · RNF 092-FDD-00143-04 · SIREN 100 690 593
9 rue Delerue, 92120 Montrouge · Statuts et rapport annuel du fonds sur 1pourcentpourlesenfants.org/transparence

Octobre 2026